

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-16(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 7 septembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 29 juillet 2021

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Votants : 21 (19 + 2 pouvoirs)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

08 SEP. 2021

Etaient présent(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Michèle COTTRET, Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Isabelle MORINEAUD, Michèle MOUTTE, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA. Messieurs Bruno ACCIAÏ (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO), Claude BONDIL, Bernard CODOUL (suppléant de monsieur SPAGNOU), Alain DELSAUX, Robert GAY, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par monsieur ACCIAÏ), Patricia PAUL (ayant donné pouvoir à monsieur CASTEL). Messieurs Benoît GAUVAN, Daniel SPAGNOU (représenté par monsieur CODOUL), Jean-Michel TRON (ayant donné pouvoir à monsieur BONDIL).

Objet : Election des trois vice-présidents du Bureau du Conseil d'administration du SDIS des Alpes de Haute-Provence

Le Président CASTEL expose :

L'article L 1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que "le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.

Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement. Au cours de cette réunion, les membres du bureau autres que le président sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers. **Un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale** ou, si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge".

Conformément à l'article L 1424-30 du CGCT, il est précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, le président du Conseil d'administration est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions, par le premier vice-président et, en cas d'absence de celui-ci par un autre vice-président. En cas de vacance simultanée des sièges du président et des vice-présidents, le Conseil d'administration est convoqué en urgence par le doyen d'âge pour procéder à l'élection d'un nouveau bureau.

Sur proposition du président, les votes ont été réalisés à main levée pour l'élection des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} vice-présidents.

Se présente comme candidat à la fonction de 1^{er} vice-président :

- Madame Patricia PAUL

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de membres votants : 21
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Abstention : 0
- Majorité absolue : 11

Madame Patricia PAUL ayant obtenu 21 voix au 1^{er} tour de scrutin est élue, à la majorité absolue, 1^{ère} vice-présidente du Conseil d'administration du SDIS des Alpes de Haute-Provence.

Se présente comme candidat à la fonction de 2^{ème} vice-président :

- Monsieur Claude BONDIL

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de membres votants : 21
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Abstention : 0
- Majorité absolue : 11

Monsieur Claude BONDIL ayant obtenu 21 voix au 1^{er} tour de scrutin est élu, à la majorité absolue, 2^{ème} vice-président du Conseil d'administration du SDIS des Alpes de Haute-Provence.

Se présente comme candidat à la fonction de 3^{ème} vice-président :

- Monsieur Maurice JAYET

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de membres votants : 21
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Abstention : 0
- Majorité absolue : 11

Monsieur Maurice JAYET ayant obtenu 21 voix au 1^{er} tour de scrutin est élu, à la majorité absolue, 3^{ème} vice-président du Conseil d'administration du SDIS des Alpes de Haute-Provence.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL